



# Syndicat C.G.T des personnels et administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge Delaigue  
Directeur du SDIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 LYON Cedex 03

Lyon, le 27 juin 2008

Monsieur le directeur,

Suite à la réunion du 19 juin dernier sur l'absentéisme au SDIS, je vous prie de nous transmettre des données statistiques complémentaires au sujet des arrêts de maladie ordinaire des PATS pour préparer la réunion que nous aurons à la rentrée.

Nous constatons tous une augmentation importante du nombre de jours d'arrêt en 2007 par rapport à 2006. On pourrait penser qu'il y a une évolution très importante et négative de ces arrêts si l'on s'arrête aux chiffres bruts fournis par l'assureur DEXIA.

Une analyse plus détaillée pourrait nous montrer une toute autre signification si nous avons des éléments d'information complémentaire plus détaillés.

Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir avant la prochaine réunion les informations suivantes :

- 1 – Effectif 2006 et 2007
- 2 - Nombre d'agents arrêtés pour maladie ordinaire en 2006 et 2007
- 3 – Nombre d'arrêts pour maladie ordinaire 2006 et 2007
- 4 – Nombre de jours d'arrêts pour maladie ordinaire 2006 et 2007
- 5 – Nombre d'arrêts pour maladie ordinaire par tranche de durée :
  - \* 1 à 2 jours
  - \* 3 à 5 jours
  - \* 6 à 10 jours
  - \* 11 à 30 jours
  - \* 31 à 90 jours
  - \* supérieur à 90 jours



# Syndicat C.G.T des personnels et administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

6 – Nombre d'arrêts par type d'arrêts

- \* maladie ordinaire courte durée (affections courtes < ou =5jours)
- \* maladie ordinaire longue durée (affections longues > 5 jours)
- \* maladie suite à hospitalisation, accident....

7 – Nombre d'arrêts maladie ordinaire par tranche d'âge

- \* < 30 ans
- \*30 à 40 ans
- 40 à 50 ans
- \*>50 ans

8 – Nombre de jours d'arrêt maladie ordinaire par tranche d'âge

- \* < 30 ans
- \*30 à 40 ans
- 40 à 50 ans
- \*>50 ans

Je vous remercie par avance pour la transmission de ces éléments d'information qui pourront nous permettre de mieux analyser les arrêts pour maladie ordinaire et leur évolution.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire général,

Jacques GUILLON